TONNERRE FORMATION

RNCP37617 · CERTIFICATEUR UFACS

FORMATION CERTIFIANTE · TARNOS (LANDES)

# Agent de sécurité renforcé armé catégorie B

La formation ASRA B prépare les agents déjà titulaires de l'ASRA D à porter et utiliser une arme de poing de catégorie B dans le cadre légal : sécurité de l'arme, tir, secourisme tactique et gestion d'incident armé, en lien avec les forces de l'ordre.

**106 h**
de formation, après l'ASRA D

**10 h**
d'examen

**3 100 €**
exonéré de TVA

**CPF**
formation éligible

S'inscrire avec mon CPF | Fiche de renseignement | Planning des sessions

## Deux façons de suivre la catégorie B

### ASRA B seule

Vous avez déjà l'ASRA D.

**3 100 €** · 106 h de formation et 10 h d'examen.

Mon Compte Formation : ASRA B

### Parcours complet, D puis B

Vous enchaînez les deux catégories, avec un examen à la fin de chacune.

**5 300 €** · 183 h de formation et 17 h d'examen.

Mon Compte Formation : ASRA D et B

## Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique du port et de l'usage des armes de catégorie B, dont la légitime défense.
- Manipuler en sécurité une arme de poing de catégorie B ; transport, stockage et entretien.
- Tirer avec précision, y compris sous stress, et décider de l'usage ou non de l'arme.
- Intervenir en binôme et se coordonner avec les forces de l'ordre ; porter secours à un blessé.

### Vos formateurs

Issus de la gendarmerie et de la police, titulaires des qualifications MIP, FTSI et MMA.

### Le tir

Les séances de tir ont lieu au centre de tir de Saint-Jean-de-Marsacq (Landes).


Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72640298264 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-040-2125-02-12-20260587537 · ADEF n° 6412022802 · NAF 8559A · Fiche mise à jour le 27/11/2026

## Prérequis

### Documents

- Titre ASRA catégorie D (ou parcours complet D puis B).
- Carte professionnelle APS en cours de validité, MAC APS à jour.
- Autorisation préalable du CNAPS pour l'ASRA. La demande est à faire par le candidat auprès du CNAPS et prend du temps : faites-la dès votre inscription.
- Certificat médical de moins de 6 mois sur le modèle UFACS (aptitude au sport et à la manipulation d'armes).
- Certificat de secourisme SST, PSC1 ou équivalent de moins de 2 ans.

### Sélection

- Test sur les fondamentaux : français, compréhension, rédaction, mathématiques.
- Vérification des compétences APS.
- Tests psychotechniques et physiques.
- CV et lettre de motivation.
- Entretien de motivation avec le formateur ASRA.

## Programme

| | | |
|---|---|---|
| UV 5 | **Caractéristiques techniques des armes de catégorie B**<br>Armes de poing, manipulation sécurisée, règles de transport et de stockage. | **4 h 30** |
| UV 6 | **Pratique de l'arme de catégorie B**<br>Entraînement au tir en stand (environ 700 cartouches), tir en situation de stress, simulations d'intervention. | **52 h** |
| UV 7 | **Secourisme tactique**<br>Premiers secours en contexte d'intervention armée et sous contrainte. | **17 h** |
| UV 8 | **Tactique propre à la catégorie B**<br>Méthodes d'intervention en milieu urbain, coordination avec d'autres agents armés ou non armés. | **32 h 30** |

**Formation 106 h + examen 10 h** — **116 h au total**

Méthodes : apports théoriques, ateliers en stand de tir, mises en situation à l'airsoft à billes pour apprendre la proportionnalité de l'usage de la force, scénarios tactiques en binôme.


Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72640298264 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-040-2125-02-12-20260587537 · ADEF n° 6412022802 · NAF 8559A · Fiche mise à jour le 27/11/2026

## Examen

### UV 5 et UV 6 · Tir et sécurité de l'arme

Circuit de 30 minutes par candidat en stand de tir : parcours de tir à balles réelles avec ou sans facteurs de stress, mises en situation à l'airsoft à billes, un atelier en basse luminosité. Tirs de 5 à 20 mètres, dans différentes positions.

### UV 7 · Secourisme tactique

Deux scénarios de 15 minutes en binôme, chaque candidat évalué comme agent leader et agent contact, avec armes d'airsoft à billes et kits médicaux.

### UV 8 · Gestion d'incident armé

Deux rondes dynamiques de 15 minutes en binôme, puis un compte rendu écrit. Trois situations : régler l'incident verbalement et à mains nues ; sortir l'arme sans l'utiliser ; l'utiliser, puis maîtriser et secourir la personne blessée.

### Après la formation : entraînements obligatoires

Quatre séances de tir d'une heure par an. Une attestation de suivi est remise à chaque séance et les tirs validés sont inscrits au carnet de tir.

### Vivre sur place

- Mobil-homes équipés sur un terrain privé, fermé par un portail à code, avec parking privé.
- 5 € la nuit, week-end compris, caution de 100 € (fiche de réservation).
- Carte magnétique pour chaque apprenant logé : vestiaires et douches, tous les jours de 7 h à 22 h.
- Salle de musculation et cours collectifs Tonnerre Sport : 1 € par jour.
- Navette gratuite depuis et vers la gare de Bayonne, à 10 minutes.

### Infos pratiques

- Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h. 12 stagiaires au maximum.
- Entrée en formation 2 à 4 semaines après la validation de l'inscription et la réception des documents.
- Financement : CPF, OPCO de l'employeur, France Travail, ou paiement en plusieurs fois sans frais.
- Centre accessible aux personnes à mobilité réduite ; adaptations possibles sur demande.

## S'inscrire

**Avec votre CPF** : choisissez votre session sur Mon Compte Formation.

**Sans CPF** : renvoyez-nous la fiche de renseignement remplie à contact@tonnerre-formation.com, ou appelez-nous au 05 59 55 71 61, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Une entreprise nous envoie le nom, le prénom et la date de naissance de ses salariés et les dates souhaitées.

Responsable de la formation : Émeline Niveaux.

S'inscrire avec mon CPF

Fiche de renseignement

Planning des sessions


Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72640298264 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-040-2125-02-12-20260587537 · ADEF n° 6412022802 · NAF 8559A · Fiche mise à jour le 27/11/2026